

Procès-verbal de la séance publique tenue le 20 septembre 2023 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Madame	Christiane Meilleur, membre
	Messieurs	André Goyette, membre
		Jean-Marc Goudreault, membre
Absences motivées :	Madame	Sylvie Lebel, membre
Officiers municipaux :	Madame	Dorys Duchesne, conseillère
	Monsieur	Pierre Pacarar, directeur général
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 20 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

À 19h00, le président procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à cette rencontre. Il salue chacun des membres et motive l'absence de madame Sylvie Lebel, retenue au travail puis présente les officiers municipaux et la nouvelle secrétaire assistants à l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la présence de la conseillère madame Dorys Duchesne, venue présenter la nouvelle politique MADA;

ATTENDU la présence du promoteur François Lemoine, venu présenter le projet de festival Éclipse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté, mais en retirant le point 5 – Mise à jour / Travaux en cours et en devantant le points 12 – Présentation de la nouvelle politique MADA au point 5 et le point 14 – Divers au point 6. Le point divers demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2023
4. Suivi au procès-verbal du 17 mai 2023
5. Présentation de la nouvelle politique MADA
6. Divers
 - 6.1 Festival Éclipse
7. Projets au budget 2024
 - 7.1 Projet de terrassement au Centre social Langelier
 - 7.2 Utilisation du surplus accumulé 68 228,00 \$
 - 7.3 Projet de parc à la plage La Croche et ancien bureau municipal
 - 7.4 Projet d'une halte routière
 - 7.5 Décorations de Noël devant le Centre social Langelier
 - 7.6 Projets proposés par le milieu
8. Retour sur la fête familiale estivale à La Croche
9. Suivi – Déploiement de la fibre optique
10. Protection incendie / numéros civiques
11. Évènements et activités 2024
12. Présentation du comité de loisirs
13. Tour de table des membres
14. Période de questions
15. Prochaine rencontre : 17 janvier
16. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023

Étant donné que la soirée s'annonce bien remplie et que les suivis à faire seront abordés au fil du déroulement de l'ordre du jour, Monsieur Dubé ne fait pas de lecture ni de résumé du procès-verbal de la dernière rencontre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Christiane Meilleur

APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 17 mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023

Concernant ce point, monsieur Dubé mentionne, comme pour le point précédent, que les sujets seront adressés au fil des discussions au cours de la soirée. Il est toutefois rappelé à l'assistance que des copies du procès-verbal sont disponibles à l'entrée de la salle.

5. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE MADA

Monsieur Dubé présente madame Dorys Duchesne, conseillère municipale et ambassadrice de la nouvelle politique *Municipalité amie des aînés*. Madame Duchesne se présente et invite l'auditoire à une conférence qui se tiendra le 26 septembre 2023 à 13h30 au centre social Langelier. Cette conférence vise non seulement à faire connaître aux aînés et à leurs proches les 9 grands axes de la politique, soit espaces extérieurs des bâtiments, habitat et milieu de vie, transport et mobilité, participation sociale, respect et inclusion sociale, loisirs, sécurité/santé/services sociaux et saines habitudes de vie, communication et information, mais également à prendre le pouls d'une clientèle citoyenne qui d'ici 10 ans, représentera près de 50% de la population. L'invitation est lancée à l'ensemble de la population.

6. DIVERS

6.1 Festival Éclipse

Pour ce point, monsieur Dubé invite monsieur Pierre Pacarar à prendre la parole. Ce dernier explique à l'assemblée que ce soir se veut une soirée d'informations afin de présenter aux résidents de La Croche un projet pour lequel le conseil municipal s'est montré favorable. Par soucis de transparence puisque le projet s'orchestre autour du site de La Croche, un représentant du promoteur, monsieur François Lemoyne, fera une présentation du concept et sera disponible afin de répondre à toutes les questions que les citoyens pourraient avoir en regard de cet événement projeté à l'été 2024.

Monsieur Lemoyne se présente à l'assistance. Dans le monde événementiel depuis 2007, il a pris part à l'organisation de nombreux festivals avant de se joindre à l'équipe du festival Éclipse, en 2017. Il décrit le festival Éclipse comme un festival de musique électronique alliant la musique de style *techno/psytrance* avec des ateliers de croissance personnelle. D'une durée de 4 jours et accueillant entre 2 500 et 3 000 participants, il s'agit du festival le plus flamboyant auquel monsieur Lemoyne a contribué. Les festivaliers sont attachés à ce festival avec lequel ils ont grandi depuis 25 ans et le suivent à chaque édition comme un grand événement qui ne se termine jamais. Depuis plusieurs années, le festival était basé sur un terrain dans la région de Gatineau, mais suite à un changement de propriétaire, il n'est plus possible pour l'organisation de bénéficier de ce site. C'est donc en cherchant une autre option que les promoteurs ont pris connaissance du parc de La Croche, qui leur permettait d'imaginer facilement un village fantastique. Durant que monsieur Lemoyne s'adresse à l'auditoire, une présentation comprenant des images des éditions antérieures du festival Éclipse défile. Monsieur Lemoyne invite les gens à se rendre sur le site web du festival afin d'en voir et d'en apprendre plus sur cet événement d'envergure. Il s'agit d'un festival international, autant quant à l'origine des festivaliers qu'à celle des artistes qui performant sur l'une ou l'autre des 3 scènes érigées. Il fait la comparaison avec le festival *Burning man*, où l'ambiance *peace and love* règne et parle non seulement d'un festival, mais d'une expérience extraordinaire.

Monsieur Robert Roussin se demande si La Croche dispose des infrastructures nécessaires à l'accueil d'un tel événement. Monsieur Lemoyne lui explique le festival est complètement autonome : ils arrivent avec leurs génératrices, leurs systèmes de son et toutes les structures de bois sont assemblées sur place. Sous réserve d'en obtenir l'autorisation, ils utiliseront les facilités à leur disposition, mais combleront leurs besoins par leurs propres moyens.

Madame Thérèse Larrivée s'interroge sur la nature des activités et le déroulement des 4 jours que dure le festival. Monsieur Lemoyne l'informe qu'en plus de la musique qui est omniprésente, les gens font du camping et se baignent, participent à des conférences ou des ateliers de croissance personnelle, une zone enfant est également aménagée. Un questionnement semble unanime dans la salle, qu'en est-il de la musique ? Monsieur Lemoyne ne s'en cache pas, il y aura de la musique sans arrêt durant les 4 jours et ça va être très fort. C'est en quelque sorte le prix à payer pour bénéficier du rayonnement d'un tel événement, tout comme le petit village de St-Tite qui se voit annuellement pris d'assaut par une population festivalière de centaines de milliers de personnes, entraînant assurément son lot de désagréments pour ses 4 000 habitants. Madame Gisèle Hébert se demande s'il est obligatoire d'être présent durant les 4 jours, car le site semble fermé. Monsieur Lemoyne lui indique qu'ils fonctionnent avec un système de bracelet et que les équipes de sécurité intercepteront toute personne sur le site qui n'en porte pas. Avec des billets d'une valeur de 200\$ en prévente, atteignant 300\$ à l'approche de l'évènement, les gens profitent pleinement des 4 jours en faisant du camping sur place ou encore en louant des chambres dans les établissements à proximité. Toutefois, monsieur Lemoyne mentionne qu'avec une preuve de résidence, les habitants de La Croche recevront sans frais un billet d'accès qu'ils pourront utiliser à leur convenance durant la totalité des 4 jours. Au niveau de l'offre alimentaire, monsieur Lemoyne précise qu'il y a eu beaucoup d'évolution depuis le simple *stand* à hot-dogs et on y retrouve maintenant plusieurs *foodtrucks*, allant de la pizza au four à bois au café de spécialité, en passant par le déjeuner et quelques bars. Une citoyenne s'inquiète de savoir si les entreprises latuquoises seront sollicitées afin de prendre part à l'évènement. Monsieur Lemoyne lui assure que l'organisation souhaite utiliser les ressources du milieu le plus possible. Madame Julie St-Onge considère positivement la venue de ce festival, mais se questionne quant à la logistique de stationnement. Monsieur Lemoyne lui mentionne que l'équipe de sécurité chapeautera la circulation, bien qu'il y ait peu de va-et-vient observé une fois les festivaliers installés. Il est certain qu'il y aura plus de véhicules qu'à l'habitude, mais ils seront concentrés à proximité du site. Advenant que des situations problématiques surviennent, l'équipe de sécurité s'ajustera en fonction des plaintes formulées. Monsieur Pacarar bonifie la réponse à la citoyenne, lui mentionnant que la ville travaillera en collaboration avec les organisateurs afin d'assurer le succès de l'évènement et en minimisant les impacts sur la population. Monsieur Dubé confirme également que le comité organisateur a bien fait ses devoirs, visitant le site à quelques reprises pour avoir une vision d'ensemble. Madame Hélène Pelletier s'enquiert des dates prévues pour l'évènement ainsi que du nombre de ressources que compte l'organisation. Monsieur Dubé l'informe que le festival Éclipse aura lieu durant la fin de semaine du 19 au 22 juillet et monsieur Lemoyne lui répond que le comité de production compte une centaine d'individus. Madame Pelletier leur recommande de déjà commencer à prendre des ententes avec les établissements d'hébergement qui seront déjà sollicités en raison de la saison touristique. Par la suite, elle s'enquiert de l'investissement de Ville de La Tuque dans cette activité, de même que des retombées économiques anticipées. Monsieur Lemoyne chiffre de telles retombées à 1 000 000 \$ pour Ville de La Tuque, par l'hébergement, l'essence, l'épicerie, la restauration, etc. Un petit sondage maison lui permet d'évaluer à environ 300\$ les dépenses locales moyennes d'un festivalier. La ville de Maniwaki quant à elle, avait procédé à une évaluation de l'impact économique il y a 7 ans et chiffrait le tout à 800 000\$. En regard de l'investissement de Ville de La Tuque, monsieur Lemoyne mentionne que les besoins sont principalement au niveau de la préparation du terrain (main d'œuvre et travaux d'aménagement), donc les chiffres ne sont pas disponibles. Monsieur Pacarar confirme les besoins en débroussaillage, mais réitère que l'organisation est autonome. Questionné sur la fréquence de la tenue de l'évènement, monsieur Lemoyne répond qu'en raison de l'organisation que représente un tel festival, la périodicité sur 2 ans semble raisonnable, mais qu'advenant un véritable succès de l'évènement, combiné à la facilité d'orchestrer le tout, le festival Éclipse pourrait être reconduit d'année en année. Madame Pelletier demande s'ils auront besoin de bénévoles du milieu latuquois, ce à quoi monsieur Lemoyne acquiesce. Bien qu'autonome, l'organisation ne refusera personne qui manifesterait de l'intérêt à contribuer au succès du festival. Les fournisseurs locaux seront également mis à contribution.

Madame Kathy Tremblay s'intéresse à la disposition des 3 scènes, car si elles sont concentrées aux abords de la plage, le bruit sera restreint à cette zone. Toujours honnête dans sa démarche, monsieur Lemoyne redit que le festival fera beaucoup de bruit. Indépendamment de l'emplacement des scènes, les systèmes de son utilisés sont si puissants que du bruit, il y en aura. L'enjeu est de faire en sorte que le festival soit si grandiose qu'il justifie la nuisance le temps des 4 jours que se déroule l'évènement.

La conseillère madame Dorys Duchesne questionne le présentateur quant à la possibilité d'organiser un système de navettes entre le centre-ville de La Tuque et La Croche. Monsieur Lemoyne lui indique que les festivaliers quittent rarement le site, mais que s'il s'agit de quelque chose que la population latuquoise réclame, ils le feront. Ensuite, madame Duchesne s'enquiert des coûts rattachés à la portion camping pour un véhicule récréatif. Monsieur Lemoyne lui confirme qu'une surcharge est appliquée à l'achat du billet pour un VR, bonne pour la durée de l'évènement. Ces informations et les prix seront disponibles sur le site web du festival Éclipse. En supposant que des résidents du secteur souhaiteraient louer des espaces de stationnement sur leur propriété, madame Duchesne s'informe de la possibilité pour eux de le faire. Monsieur Lemoyne lui indique que ce qui se passe à l'extérieur de leur périmètre ne les regarde pas. Étant donné la disposition des lieux, il renchérit avec une possible offre de location de chambres dans les résidences à proximité. L'ancien site étant complètement isolé dans le bois, l'équipe de production devait prévoir ses tentes, mais il pourrait être intéressant de créer une plateforme pour voir les offres d'hébergement dans le secteur, comme il s'est fait à St-Tite. Pour monsieur Lemoyne, tous ces détails font partie de la quincaillerie qui entoure le projet et feront l'objet de discussions ultérieures.

Le membre monsieur André Goyette adresse sa question au représentant du festival Éclipse concernant la logistique de mise en place de l'évènement. Monsieur Lemoyne l'informe qu'une dizaine de jours sont nécessaires au montage des scènes et qu'il en faut environ 3 pour remettre le site tel qu'il était avant l'évènement. Monsieur Dubé confirme que l'équipe du festival Éclipse sera parmi nous au moins 2 semaines. Il mentionne que durant cette période, l'accès à la plage sera restreint, mais toujours possible, à l'exception des 4 jours que dure le festival, où la plage sera inaccessible. Toutefois, comme monsieur Pacarar le rappelle, la gratuité d'accès offerte aux résidents du secteur vient pallier à cette situation. Madame Duchesne se réjouit de constater que des retombées économiques seront également réalisées durant cette période. Monsieur Lemoyne lui confirme que tout ce qui peut être fait pour partager avec le milieu sera fait.

Monsieur Pierre du Sablon prend la parole et se remémore l'époque de la descente des tripes, faisant le parallèle avec le festival Éclipse. Monsieur Lemoyne décrit la clientèle du festival comme étant mature et rangée. Monsieur Gilles Ricard s'interroge sur le ramassage du site une fois l'évènement terminé. Monsieur Lemoyne lui répond que l'équipe du festival s'occupe de tout en appliquant la règle *leave no trace*. Les participants n'étant pas survoltés comme on peut le voir dans d'autres festivals, ils sont plutôt disciplinés et utilisent les dispositifs remis par l'organisation, notamment quant aux mégots de cigarettes. De plus, il ne s'agit pas d'un évènement grand public attirant les foules; le public est ciblé et oscille entre 2 500 et 3 000 participants. Madame Kathy Tremblay questionne le conseiller monsieur Dubé sur la possibilité que des tentes se voient montées et que des voitures se retrouvent stationnées sur le terrain vacant devant chez elle. Monsieur Dubé se veut prudent dans sa réponse, il ne croit pas que des tentes seront dressées ici et là, mais reconnaît qu'il faudra une offre de stationnement suffisante pour répondre à la demande, ce qui n'exclut pas d'utiliser le terrain municipal.

La présentation tirant à sa fin, une citoyenne émet un commentaire à l'effet qu'elle voit en ce festival une occasion rêvée de faire revivre le village, le considérant comme une bougie d'allumage, ce qui lui vaut une salve d'applaudissements. Une autre citoyenne s'interroge de l'impact du festival sur la tenue de la fête familiale. Monsieur Dubé lui mentionne que tout sera coordonné pour que les deux évènements aient lieu. Monsieur Pacarar confirme que l'objectif est de permettre la tenue et le succès de chacune de ces activités.

Monsieur Lemoyne termine en apportant certaines précisions quant au volet sécurité de l'évènement. Le festival est doté d'une équipe de sécurité et d'une équipe médicale sur place, ce qui minimise les départs en ambulance. La clientèle étant docile et l'évènement ayant une haute cote de sécurité, le bilan est bon. Le présentateur conclut en réitérant la volonté de l'organisation de collaborer avec la population latuquoise afin d'assurer le succès du festival et l'audience l'applaudit.

7. PROJETS AU BUDGET 2024 :

7.1 Projet de terrassement au Centre social Langelier

L'an passé, ce point avait été proposé, mais laissé de côté. Monsieur Dubé souhaite le ramener au budget 2024, à plus forte raison avec la venue du festival Éclipse; il serait de mise d'enjoliver la devanture du centre social.

7.2 Utilisation du surplus accumulé 68 228,00\$

Il s'agit d'un petit rappel, ce point a déjà été amené à la rencontre du mois de mai 2023 et consiste à liquider des coffres de la ville un montant résiduel attribué à La Croche lors des défusions municipales. Il avait préalablement été question de l'appliquer sur le compte de taxes pour le redistribuer équitablement entre les résidents du secteur, mais une telle option n'est pas pérenne; une fois le montant dilué, il n'en restera rien. Il serait davantage intéressant de trouver un projet rassembleur pour la communauté, un monument ou une structure qui renforce le sentiment d'appartenance. Monsieur Pacarar précise qu'il est possible de conserver ce montant en réserve, mais qu'il faut être conscient que plus les années passent, moins ce montant permet de réaliser de gros projets puisque tous les coûts augmentent, mais que le montant demeure le même. Ce point sera rediscuté en janvier 2024.

7.3 Projet de parc à la plage La Croche et ancien bureau municipal

Monsieur Pacarar mentionne à ce sujet que des idées se brassent actuellement et que des évaluations, particulièrement au niveau des coûts, doivent être faites. La pire erreur serait de construire une structure qui ne serait pas entretenable et vouée à la désuétude d'ici 10 ans. Du travail d'analyse et d'étude doit donc être effectué avant de se lancer dans un projet. Il faut également jongler avec les contraintes naturelles imposées par le fait que ce secteur est en zone inondable.

7.4 Projet d'une halte routière

Monsieur Dubé aborde ce point en mentionnant que ce projet est également soumis aux contraintes rattachées à une zone inondable. Toutefois, il confirme que des démarches ont été entreprises et annonce qu'il aura plus de développements à partager lors de la séance de janvier 2024. Lorsqu'une citoyenne questionne ce délai, monsieur Pacarar explique qu'en situation de zone inondable, une fois une idée lancée, il peut y avoir plusieurs facteurs à valider en lien avec la réglementation provinciale, ce qui nécessite réflexion et temps. Monsieur Dubé souhaite que ces projets puissent se concrétiser avant la venue du festival Éclipse. Une citoyenne s'enquiert de la nature du projet de halte routière. Monsieur Dubé lui explique que le terrain au coin du pont a été ciblé pour y déplacer la toilette chimique et installer un abris-table. Devant la question d'un membre à savoir pourquoi une toilette chimique alors que le réseau d'égout dessert ce terrain, monsieur Philippe Pronovost l'informe qu'en vertu de règlements provinciaux, des bâtiments fixes et structures permanentes ne peuvent être installés en zone inondable.

7.5 Décorations de Noël devant le Centre social Langelier

Monsieur Dubé amène ce point suite aux commentaires dont il a pris connaissance sur Facebook l'an passé. Il est certain que si la devanture du centre social est améliorée, il serait pertinent de l'agréementer à l'occasion de la période des fêtes. Monsieur Dubé prévoira un certain montant au

prochain budget en vue d'acquérir des décorations de Noël, mais ça ne pourra être fait qu'à l'hiver 2024-2025. Dans l'intervalle, il est convenu de regarder auprès de la ville de La Tuque si des équipements en surplus seraient disponibles pour cette année.

7.6 Projets proposés par le milieu

Un citoyen, résident du rang Beaumont, s'adresse à monsieur Dubé pour lui faire part d'un besoin en asphaltage devant sa demeure, correspondant à la partie la plus ancienne du rang. Monsieur Dubé l'oriente vers Info-Service, mais prend également note de la requête du citoyen.

Une citoyenne prend la parole pour dénoncer le visuel peu flatteur du panneau d'affichage où se trouvent les publicités des nombreuses pourvoiries accessibles par la route forestière 25. Elle souhaiterait voir quelque chose d'esthétique et d'uniforme; le beau ça attire. Monsieur Pacarar appuie la demande en répondant à la citoyenne que des discussions ont déjà lieu, dans la foulée du mouvement d'embellissement et de changement de l'image de marque.

8. RETOUR SUR LA FÊTE FAMILIALE ESTIVALE À LA CROCHE

Monsieur Dubé fait un bref retour sur cet événement couronné de succès avec ses 375 inscriptions à la descente de la rivière et plus de 500 visiteurs sur le site. Devant l'engouement des gens, l'événement sera de retour le 27 juillet 2024. Monsieur Dubé profite de la tribune pour remercier chaleureusement les bénévoles, ville de La Tuque, le comité de loisirs de La Croche et Westrock et constate avec joie que d'autres joueurs se joindront à la prochaine édition. Une citoyenne demande si l'événement a créé un surplus ou un déficit, ce à quoi monsieur Dubé répond que la participation de Westrock a permis de sauver de l'argent.

9. SUIVI – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur Dubé souhaite parler de ce point ce soir car il a longtemps répété qu'il fallait être patient, mais c'est maintenant possible d'avoir accès à des services d'internet haute vitesse à La Croche. Un dépliant publicitaire d'XploreNet à la main, monsieur Dubé raconte qu'il a téléphoné au service à la clientèle ce matin pour s'inscrire en vue de faire brancher sa résidence. La personne au bout du fil lui a confirmé que d'ici la fin octobre 2023, tout le secteur serait raccordé au réseau, rendant l'abonnement mensuel disponible. Une citoyenne se questionne quant aux compagnies qui offrent de tels services d'internet. Devant la confusion de l'auditoire, monsieur Dubé explique qu'il y avait initialement deux projets afin de desservir La Croche avec internet haute vitesse; un projet de tour avec service par la voie des ondes et un projet de fibre optique avec service par voie filaire. La tour n'ayant pu être installée, c'est la fibre optique qui a gagné la course. Monsieur Poirier bonifie cette explication de monsieur Dubé en mentionnant que les différents programmes des gouvernements provincial et fédéral n'ayant pas permis d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés de brancher tout le Québec en septembre 2022, il leur a fallu mettre en place d'autres solutions. Monsieur Poirier précise que le projet concernait le branchement des foyers à internet haute vitesse, donc n'améliorera pas la couverture cellulaire dans le périmètre du village, mais permettra à chaque résidence branchée de bénéficier d'un bon réseau Wi-Fi pour utiliser son téléphone ou avoir la télévision. À ce sujet, monsieur Dubé se veut optimiste; il a fallu être patient pour la fibre optique, il faudra être patient pour le cellulaire.

10. PROTECTION INCENDIE / NUMÉROS CIVIQUES

Ce point se veut un rappel de sécurité publique; il est essentiel que les numéros civiques soient clairement visibles sur les bâtisses. Lorsque survient un incendie ou en cas de transport par ambulance, il est crucial de pouvoir identifier rapidement l'endroit où les services d'urgence sont requis. Monsieur Dubé rappelle que ce sujet ne cible pas que les propriétés situées sur le rang, mais concerne l'ensemble du village.

11. ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS 2024

Monsieur Dubé aimerait s'inspirer d'un événement organisé un peu avant Noël 2022 par un membre du comité de loisirs afin que se tienne une fête de Noël pour les enfants. Une distribution de cadeaux achetés par les parents et remis par le père Noël et un volet activités extérieures pourraient avoir lieu.

Le tournoi de hockey bottine sera de retour au mois de février 2024. Des organisateurs ont manifesté leur intérêt à se joindre à monsieur Dubé pour cette édition.

Le 27 juillet 2024 se tiendra la fête familiale estivale à la plage.

Avec la venue du festival Éclipse, c'est toute une saison qui s'annonce l'an prochain et monsieur Dubé rappelle l'importance d'avoir des bénévoles pour que ces événements prennent vie.

12. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE LOISIRS

Puisqu'il y a eu du mouvement au sein du comité de loisirs depuis la dernière présentation par monsieur Dubé, celui-ci souhaite refaire les présentations. C'est suite au départ à la retraite de madame Guylaine Beaudin que madame Monica Olschinski a accepté de la remplacer. C'est donc cette dernière qu'il faut contacter, par courriel, pour obtenir des renseignements sur le comité de loisirs. Pour la réservation de salle et pour le *gym*, c'est monsieur Alexandre Gagné qui en est responsable. Les noms et coordonnées des membres du comité de loisirs seront publiés dans le prochain tirage de *La voie du canton*. Une citoyenne propose qu'une affiche contenant ces informations soit exposée au centre social également, ce à quoi monsieur Dubé acquiesce. Le reste des fonctions demeure inchangé; monsieur Normand Therrien agit à titre de président, mesdames Manon Jean et Monica Olschinski ainsi que messieurs Alexandre Gagné et Clément Dubé complètent ce comité. Une personne ayant récemment quitté l'organisation, monsieur Dubé mentionne être à la recherche de volontaires désirant s'impliquer. Une citoyenne, madame Kathy Tremblay, manifeste son intérêt et monsieur Dubé la réfère à madame Olschinski pour poursuivre les discussions.

13. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Monsieur Dubé invite à tour de rôle les membres présents à prendre la parole. Madame Meilleur ainsi que messieurs Goudreault et Goyette, de même que les officiers municipaux messieurs Pacarar et Poirier n'ont aucun point à amener.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, un citoyen, monsieur Pierre du Sablon, prend la parole et explique qu'il était jadis résident du Beaumont, que son travail pour le CN l'a amené ailleurs sur près de 30 ans et qu'il est maintenant de retour dans son patelin. Il se désole de constater, notamment dans le secteur Beaumont, que plusieurs travaux de construction autorisés avec permis par la ville ne s'achèvent pas. Il dit avoir parlé avec un inspecteur qui lui a expliqué que la charge de travail ne permet actuellement pas aux inspecteurs de faire un suivi des permis émis. En consultant la réglementation municipale, il s'est aperçu que la ville allouait une période de deux ans pour le revêtement extérieur d'une construction. S'étant lui-même construit un chalet depuis son retour, monsieur du Sablon concède que ça peut prendre une bonne année, mais il cite en exemple un résident du secteur pour lequel des travaux ont débutés il y a plus de dix ans et ne sont toujours pas complétés. Il dénote également de la pollution visuelle, alors que les gens laissent des abris de toile temporaire de style *tempo* et toutes sortes d'encombres à la vue sur leur terrain. Il trouve cette situation déplorable et souhaiterait que la ville s'implique par l'embauche d'inspecteurs, par l'envoi

de lettres et en allant à la rencontre des citoyens fautifs et voir à leur offrir l'accompagnement nécessaire pour rétablir la situation. Monsieur Dubé apprécie l'intervention de monsieur du Sablon car les yeux de tous sont nécessaires à la ville, qui ne peut malheureusement être partout à la fois. Monsieur Pacarar informe monsieur du Sablon que c'est suite au même constat à la ville qu'un projet a été lancé pour revoir les méthodes de travail à l'interne pour libérer les inspecteurs, car l'ajout de ressources représente des coûts qui seront inévitablement ressentis par les citoyens.

Monsieur Normand Therrien informe le conseil qu'il a dû retirer les panneaux historiques qui se trouvaient devant le centre social, en raison de leur décrépitude; il se demande s'ils seront remplacés. Monsieur Dubé confirme que ce sera inclus dans le projet de devanture. Une citoyenne mentionne également le délabrement de l'affiche de prévention incendie, ce à quoi monsieur Dubé acquiesce.

15. PROCHAINE RENCONTRE : 17 janvier 2024

16. FIN DE LA RENCONTRE

Avant de clôturer la rencontre, monsieur Dubé invite la foule à la course de boîtes à savon qui aura lieu samedi dans la côte de la rue St-Louis. Il souligne également la relance du festival de chasse, rappelant aux chasseurs d'acheter leur billet avant de partir pour la chasse. En réponse à plusieurs commentaires reçus sur Facebook, monsieur Dubé confirme que La Croche aura ses bacs bruns pour le compostage. Une citoyenne mentionne qu'il sera important d'en retrouver avec les autres bacs mis à la disposition des villégiateurs. Monsieur Pacarar et monsieur Dubé craignent cependant que ces bacs soient contaminés par des déchets une fois les bacs d'ordures pleins. Qu'on soit d'accord ou non, qu'on le remplisse ou non, monsieur Pacarar rappelle que l'implantation des bacs bruns est un choix de société dont les obligations découlent de lois gouvernementales. Monsieur Goyette se demande si les dimensions du bac permettront le ramassage automatisé, ce à quoi monsieur Pacarar répond positivement. Monsieur Dubé termine en adressant de chaleureux remerciements à madame Guylaine Beaudin pour tout le travail accompli. À cet effet, un mot sera inclus à la prochaine édition du petit journal local La voix du canton. Bien que n'ayant pas besoin de proposition, cette idée est unanimement accueillie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

APPUYÉ PAR monsieur André Goyette

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé
Conseiller et président



Windy Vézina
Secrétaire pour la rédaction du
procès-verbal